

# CONDITIONS DE VENTE

## **1 - Frais à la charge de l'acquéreur**

La vente est faite au comptant, les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivants :

21.60 % TTC Vente volontaire

14.40 % TTC Vente judiciaire

**Pour les ventes en live, les commissions d'achat sont majorées de 3 % HT**

## **2 – L'Etat et les garanties des biens mis en vente**

Les lots sont vendus dans l'état.

L'exposition préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état, il ne sera admise aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

### **Pour des raisons de sécurité l'exposition et la vente de bijoux se fera sur photos.**

Les indications données sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot , sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique l'absence de tout autre défaut.

## **3 – Paiement**

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente sur présentation d'un justificatif d'identité.

Par carte bancaire en euros

Par virement bancaire en euros

Par chèque bancaire certifié en euros

En cas de paiement par chèque non certifié, la livraison des lots sera différée.

Les chèques tirés sur banque étrangère doivent être majorés des frais bancaires supplémentaires à la charge de l'acquéreur.

[INFO PAIEMENT ESPECES](#)

### **POUR DES RAISONS DE SECURITE**

**Il ne sera plus admis de règlement en espèces dans cette salle de vente**

## **4– Défaut de paiement**

A défaut de paiement par l'adjudicataire, le bien est remis en vente sur folle enchère à la demande du vendeur.

## **5 – Responsabilité**

Dès l'adjudication prononcée les objets sont placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs.

L'adjudicataire sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions et sera tenu de récupérer ses lots sous 7 jours.

## **6 – Retraits des lots**

Aucun lot ne sera délivré à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

## **7 – Transport**

Les acheteurs organisent eux-mêmes l'acheminement des lots achetés avec leurs services de transport. La SAS Tabutin Méditerranée Enchères peut éventuellement donner les coordonnées de Transporteurs spécialisés.

## **8 – Ordres d'achat**

Les ordres d'achat constituent un service gracieux rendu au client. Maître TABUTIN et ses collaborateurs ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non exécution de ceux-ci.